

**CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**  
**Du lundi 31 août 2015**

**PRÉSENTS** : Marc CANTON, Antoine CUYAUBERE, Marie-Françoise CAPELANI, Georges GUILHAMET, Martine BERT, Delphine CRASPAY, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Corinne PANATIER, Corinne BIRA, Michèle NAVARRO, Jean-Marc DOURAU, Alexandre LARRUHAT

**PROCURATIONS** :

Marie Joëlle DEBATY à Marie Françoise CAPELANI  
Sandrine LARBIOUZE à Jean Marc DOURAU  
Jean Jacques CLAVERIE à Alexandre LARRUHAT

**Secrétaire de séance** : Marie-Françoise CAPELANI

**PV séance du 16 juin 2015 :**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 16 juin 2015 au vote du Conseil Municipal. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**1 – MARCHÉ DE TRAVAUX : Extension de l'école élémentaire du bourg et construction de la cantine scolaire** : adopté par 15 pour et 4 contre

Monsieur le Maire expose que le cabinet ARTEC-GRAPH a transmis l'analyse des offres retenues après l'ouverture des plis et le contrôle effectué sur la régularité et les analyses pour chacune des propositions. Il présente la synthèse d'attribution des lots de ce marché présentée en commission des finances le 21 août.

L'estimation du projet de 405 000,00 € étant dépassé, le montant des offres est de 432 451,03 €. Il est décidé de ne pas retenir le lot 9 qui était une option. A ce coût il conviendra d'ajouter des frais d'honoraires du cabinet d'architecte pour environ 32 000,00 €.

Les travaux n'ont pas pu démarrer comme prévu en raison de la demande de l'INRAP qui a souhaité faire des fouilles archéologiques. Ces fouilles viennent de se faire et nous sommes dans l'attente du rapport. Il est prudent de ne pas commencer les travaux, la date limite de réception du rapport est fixée à fin novembre.

**2 – PRIX CANTINE-BUS** : adopté par 15 voix pour et 4 abstentions

Suite à l'augmentation du tarif du prestataire La Culinaire, le tarif de la cantine a été augmenté de 2,58 € à 2,65 €, ce qui impacte également la tarification du mercredi avec la navette qui amène les enfants au centre de loisirs. A compter du 1er septembre le montant de la cantine + le bus sera de 5,65 €.

**3– PROGRAMME DE TRAVAUX ONF** : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le programme annuel des travaux 2015 de la forêt communale présenté par l'ONF. La commission indivise a retenu la tranche de 2 km qui se décompose comme suit : Travaux de maintenance création de périmètre, parcelles 1 à 4.

**4 – CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES APPAREILS DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE** : adopté par 18 voix pour, Jean Marc DOURAU ne prenant pas part au vote

Il est rappelé que le Maire est responsable en matière de protection contre l'incendie et doit maintenir en permanence les équipements en conformité avec la réglementation en vigueur. La SAUR propose d'assurer le contrôle et l'entretien des appareils de lutte contre l'incendie situés sur le territoire de la Commune. Pour ce faire, une convention doit être signée entre la Commune et la SAUR afin de définir les conditions techniques et financières de réalisation de ces prestations. Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec la SAUR et autorise le Maire à signer cette convention qui prendra effet le 1er janvier 2016 pour trois ans.

## **5 – PROCEDURE DE REVISION DU PLU : adopté à l'unanimité**

Le Maire expose l'intérêt pour la commune de réviser le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) approuvé par délibération du 26 octobre 2007, la révision doit être faite avant le 1er janvier 2017.

En effet il convient que, au-delà de la Loi Montagne, le document d'urbanisme de la commune, prenne en compte les évolutions législatives et réglementaires, issues des diverses lois portant engagement pour l'environnement, l'accès au logement et un urbanisme rénové, l'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, la transition énergétique pour la croissance verte. Ces lois visent à favoriser un urbanisme économe en ressources foncières, le développement des énergies renouvelables en vue de réduire la consommation énergétique et prévenir les émissions de gaz à effet de serre, à assurer un bon fonctionnement des écosystèmes, notamment par la prise en compte des continuités écologiques, et la bonne gestion de la ressource en eau. Elles ont aussi pour objet la prévention des risques, la lutte contre les nuisances sous toutes leurs formes et une gestion plus durable.

Il précise qu'en vertu de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, pendant toute la durée de la révision du PLU, de la prescription à l'arrêt du projet, sera mise en oeuvre une concertation associant, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Il est proposé que cette concertation soit organisée selon les modalités réglementaires.

Le conseil municipal décide :

1. De prescrire la révision du PLU, en accord avec les objectifs précédemment exposés par Monsieur le Maire.
2. D'engager une concertation publique avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées selon les modalités et conformément à l'article L 3002 du Code de l'urbanisme.
3. De consulter, au cours de la procédure, les personnes et les organismes qui en auront fait la demande, conformément aux articles du Code l'urbanisme.

Seront aussi pris en compte les orientations du Schéma de Cohérence Territorial et du Schéma de Cohérence Ecologique en cours d'élaboration.

## **6 – LOYER EPICERIE-PIZZERIA : adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un repreneur potentiel s'était présenté pour la reprise de la supérette. Malgré plusieurs visites et entretiens celui-ci s'est désisté. Aujourd'hui des travaux sont engagés pour permettre à un nouveau repreneur d'ouvrir rapidement une épicerie-pizzeria. Il dispose d'une surface d'environ 150 m<sup>2</sup>. Il est proposé de fixer le loyer de cette nouvelle surface à 310 €. Patrick Moura trouve ce loyer élevé. Monsieur le Maire précise que le nouveau gérant est d'accord sur ce montant.

## **7 – EMPRUNT : adopté par 15 voix pour et 4 contre**

Monsieur le Maire rappelle qu'il conviendrait de contracter l'emprunt voté au budget 2015. Les banques ont été consultées et la commission des finances a examiné les 2 propositions reçues du Crédit Agricole et de la Banque Postale pour un prêt de 200 000 € sur 15 ans et 20 ans. La Banque Postale a rendu la proposition la plus intéressante et a depuis la commission des finances transmis une nouvelle proposition. Il est retenu de la Banque Postale :

15 ans                      taux fixe 1,78 %                      échéances dégressives de 4 272 € à 3 348 €,  
coût annuel de 17 088 € à 13 392 € coût du crédit 27 194,44 €.

## **8 – CREATION D'EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION 2ème CLASSE PERMANENT : adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à temps non complet, 25h/semaine. Ce poste sera créé dans le cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et sera affecté pour assurer les missions d'ATSEM, d'entretien des locaux scolaires et d'encadrement des élèves.

La création de l'emploi prendrait effet au 1er octobre 2015, les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**9 – CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION 2ème CLASSE** : adopté à l'unanimité

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal décide de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet, 25 heures, du 1er au 30 septembre 2015 pour assurer les fonctions d'ATSEM et pour les activités périscolaires. Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**10 – PROROGATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION 2ème CLASSE** : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose de proroger l'emploi d'adjoint d'animation 2ème classe à temps non complet pour la période scolaire, pour répondre aux besoins induits par la réforme des rythmes scolaires. Le conseil municipal décide de proroger cet emploi du 1er septembre 2015 au 31 août 2016. Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**11 – AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL ADJOINT D'ANIMATION 1ère CLASSE** : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe de la nécessité de modifier le temps de travail d'un adjoint d'animation afin d'intégrer les heures supplémentaires effectuées suite aux nouveaux rythmes scolaires. L'emploi est actuellement de 32 h par semaine, et il convient de le passer à temps complet. Le conseil municipal accepte cette proposition applicable à compter du 1er septembre. Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**12 – GROUPAMA REGLEMENTS SINISTRES** : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal est informé qu'en règlement des sinistres du 15 et 16 février, et du 28 février dernier relatifs aux cambriolages dans les bâtiments communaux, il a été versé à la commune les sommes de 507 €, 5742 €, 6478 € et 208,90 €, qui correspondent aux préjudices matériels dont a été victime la commune.

**13 – ADMISSION EN NON VALEUR** : adopté à l'unanimité

Monsieur le maire présente aux élus des demandes d'admission en non-valeur concernant des produits du budget. Il rappelle que ces demandes d'admission en non-valeur sont présentées par le comptable public alors qu'il a mis en œuvre tous les moyens en sa possession permettant le recouvrement des sommes dues et que les démarches entreprises n'ont pas permis la récupération des sommes dues : 5 210 € (loyers supérette) et 180 € (taxe d'aménagement).

**14 – DECISION MODIFICATIVE n°1** : adopté par 15 voix pour et 4 contre

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits au budget, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

**INVESTISSEMENT**

**Dépenses**

2041582 op 204	Bâtiments et installations	- 5 650,00
2111 op 264	Terrains nus	3 000, 00
2183 op 222	Matériel de Bureau et mat	650,00
2315 op 286	Installations, matériel et out	2 000,00

**FONCTIONNEMENT**

**Recettes**

775	Produits des cessions d'immobilisation	- 1 200,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 200,00

**QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe que L'Association des Maires appelle à une rencontre citoyens-élus le 19 septembre dans chaque commune ou communauté, pour sensibiliser chacun sur le rôle des collectivités et les incidences des diminutions des dotations de l'Etat. Cette

action fait suite à la motion de soutien à l'action de l'AMF alertant solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive de ces dotations. Elle aura lieu à Pau le 19 septembre à 10 heures.

- Georges Guilhamet fait état des entreprises retenues dans le marché de travaux de la salle culturelle et sportive.
- Antoine Cuyaubère fait un point sur le dossier voirie.
- Delphine Craspay précise que les travaux d'entretien dans les écoles sont effectués, les activités des rythmes scolaires sont réparties selon les contraintes du PEDT. Les familles ont été informées par courrier de l'évolution des travaux et que la classe de M Hostein se fera dans la salle des associations face au Presbytère.
- Patrick Moura souhaite des informations sur la gestion du départ de Joseph Ruspil Curé de la Paroisse pour lequel une messe suivie d'un vin d'honneur est prévu dimanche 6 septembre.
- Patrick Moura est étonné que le fils d'Antoine Cuyaubère ait pris en location l'appartement au-dessus de l'école du Bourg.
- Patrick Moura fait un point sur la visite à Ploumillau du groupe de l'association du jumelage, et offre à Monsieur le Maire une « Grolle », une très belle poterie, de la part de Monsieur le Maire de Ploumillau, celui - ci en sera remercié. En 2016, c'est Asson qui recevra. Une réunion de l'Association est programmée pour le 4 septembre.

La séance est levée à 22 heures